

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE A STATUTAIRE

### 1- PRÉSENTATION SUCCINCTE

<b>CODE ISIN</b>	FR000008674
<b>DÉNOMINATION</b>	Fidelity Europe
<b>FORME JURIDIQUE</b>	Compartiment de Fidelity SICAV, SICAV de droit français
<b>COMPARTIMENTS/NOURRICIER</b>	Oui/Non
<b>SOCIÉTÉ DE GESTION</b>	FIL Gestion
<b>DÉLÉGATAIRE</b>	
<b>GESTION COMPTABLE</b>	BNP Paribas Fund Services France SAS
<b>DÉPOSITAIRE</b>	BNP-Paribas Securities Services
<b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	PricewaterhouseCoopers Audit SA
<b>COMMERCIALISATEUR</b>	FIL Investissements

### 2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**CLASSIFICATION** Actions internationales

#### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de la Communauté Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la sur performance de l'indicateur de référence, à savoir un indice composite (60% SBF 250 + 40% MSCI Europe jusqu'au 01/01/2003) et le MSCI Europe depuis le 01/01/2003. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de la Communauté Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

60% SBF 250 + 40% MSCI Europe jusqu'au 01/01/2003

100% MSCI Europe depuis le 01/01/2003

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de performance.

#### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

##### Stratégies utilisées:

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs (approche « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).

Le gestionnaire investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indice de référence.

Le gestionnaire de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers des actions européennes. Une fois identifié ce nombre limité de valeurs, le gestionnaire suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'un titre en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions de une ou plusieurs pays de la Communauté Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de la Communauté Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de la Communauté Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE A STATUTAIRE

### Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :  
L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de la Communauté Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.  
Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif.  
Des placements peuvent également être effectués à titre accessoire sur les marchés actions hors Communauté Européenne (marchés des pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.
- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM :  
Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :
  - OPCVM conformes à la Directive 85/611/CE modifiée ;
  - OPCVM de droit français non conformes à la Directive 85/611/CE modifiée.Les OPCVM cibles sont des OPCVM « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPCVM établis en France ou dans un des pays de la Communauté Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPCVM.  
Le Compartiment peut investir dans les OPCVM gérés par Fidelity Gestion ou une société liée.  
Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.
- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :  
L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.
- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré en vue d'exposer ou couvrir le portefeuille. Le Compartiment peut ainsi recourir aux futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, aux swaps de change et aux opérations de change à terme.
- Le Compartiment peut avoir recours aux :
  - OPCVM indiciels cotés de droit français,
  - Exchange traded funds (ETF)dans la limite de 20 % de l'actif.
- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.
- Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.
- Le Compartiment peut avoir recours de manière accessoire à des emprunts d'espèce.

### PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de marché : La fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Risque de capital : La performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et le capital investi peut ne pas être totalement restitué.

Risque de taux : Le portefeuille peut être investi à titre accessoire en produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser. Le risque de taux est accessoire.

Risque lié aux petites capitalisations : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi en valeurs émises par des sociétés qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE A STATUTAIRE

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à 25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La performance peut ne pas être conforme aux objectifs de gestion du Fonds ni à ceux du souscripteur. Les OPCVM sous-jacents sont sélectionnés par le gérant et il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM les plus performants.

### SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR

Tous souscripteurs, et plus particulièrement les investisseurs recherchant une exposition aux marchés des actions et qui sont conscients des risques liés à la volatilité du produit. La souscription est interdite aux Personnes Américaines tel que ce terme est défini dans le Prospectus Complet.

Les actions du compartiment peuvent servir de support à des contrats d'assurance vie.

Les actions de ce compartiment ne s'adresse pas aux investisseurs ne souhaitant pas supporter les risques précisés dans le paragraphe « Profil de Risque ».

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque actionnaire devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

## 3 - INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

### FRAIS ET COMMISSIONS

**Commissions** Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment de la SICAV servent à compenser les frais supportés par le compartiment de la SICAV pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent aux commercialisateurs.

Frais maximum à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Action A : 3,5 %
Commission de souscription acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant

### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE A STATUTAIRE

### Tableau des frais supportés par le compartiment

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du compartiment	1,9 % taux maximum
Frais indirects de fonctionnement et de gestion TTC	Actif net du compartiment	Néant
Commission de surperformance	Actif net du compartiment	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :		
Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 euros et 115 euros selon les marchés

### RÉGIME FISCAL

Fiscalité du compartiment : Le compartiment est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

L'arbitrage d'un compartiment de la SICAV à un autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumis au régime fiscal des plus-values de cession de valeurs mobilières.

## 4 - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Le montant minimum de la 1ère souscription est fixé à 300 euros.

Les ordres de souscription et rachat sont reçus et centralisés par l'établissement centralisateur BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES chaque jour ouvré jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain. Des fractions d'actions peuvent être acquises ou cédées (au maximum en 100 ème d'actions). Les règlements afférents interviennent en J+3.

### DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de bourse du mois de décembre

### AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

### DATE ET PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est quotidienne à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de bourse fermés à Paris et à Londres.

### LIEU ET MODALITÉS DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Affichage dans les bureaux de la société de gestion et dans la Tribune

### DEVISE DE LIBELLÉ DES ACTIONS

Euros

### CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTS CATÉGORIES D' ACTIONS

Il existe deux catégories d'actions: les actions A et les actions E.

Compartiments	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise de Libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Commissions de souscription non acquise au compartiment à la charge de l'investisseur	Frais de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM
Fidelity Europe	20 €	FR 0000008674	capitalisation	Euros	Tous souscripteurs	300 €	N/A	3,5 %	1,9 % TTC - Taux Maximum

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE A STATUTAIRE

### DATE DE CRÉATION :

Ce compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 octobre 2001.

Mise à jour de l'agrément le 28 janvier 2003 et le 25 janvier 2005.

## 5 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le Prospectus Complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : FIL Gestion

Washington Plaza - 29, rue de Berri - 75008 Paris

Il est également disponible sur le site [fidelity.fr](http://fidelity.fr).

Toutes explications supplémentaires sur ce Compartiment peuvent être obtenues du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures 30 au n° vert suivant : 0 800 90 69 59.

Date de publication du prospectus : 30.06.2008

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## 6. INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPCVM qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 314.100 et suivants du Règlement général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social.

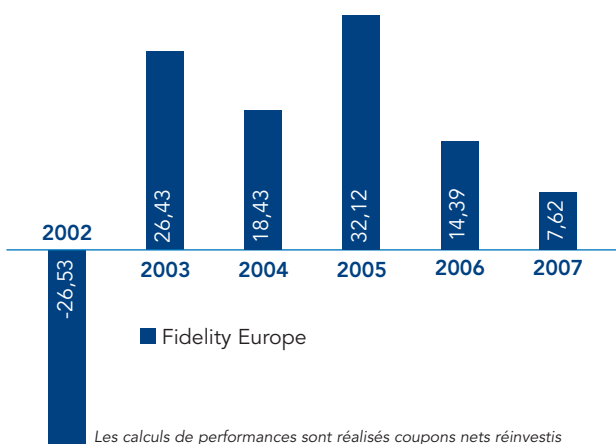
Lorsque la société de gestion ne donne pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document "politique de vote" et aux propositions du directoire ou du conseil d'administration de la société concernée.

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE B STATISTIQUE

### PERFORMANCES DU COMPARTIMENT AU 31 DÉCEMBRE 2007

La période de référence pour la présentation des performances est l'année civile



%	1 an	3 ans	5 ans
Fidelity Europe	7,62	17,60	19,48
Indice Composite*	2,69	15,70	14,94

\* Indice composite : depuis le 01.01.03 MSCI Europe (N), auparavant 60% SBF 250 40% MSCI Europe -

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.

### PRESENTATION DES FRAIS FACTURÉS AU COMPARTIMENT AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU : 31.12.2007

Frais de fonctionnement et de gestion	1,90 % TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0,00 % TTC
Ce coût se détermine à partir :	
• Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissements	0,00 %
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01 % TTC
Ces autres frais se décomposent en	
• Commissions de sur performance	0,00 %
• Commissions de mouvements	0,01 %
<b>Total facturé au cours du dernier exercice clos :</b>	<b>1,91 % TTC</b>

#### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions, et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

#### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissements de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Ce taux correspond à la moyenne des Taux de Frais sur Encours (TFE) mensuels. En effet, afin de mieux tenir compte du poids de l'OPCVM cible dans l'actif du Fonds, un TFE mensuel est calculé à partir des inventaires de fin de mois. Il est égal à la somme des TFE des sous-jacents, pondérés en fonction de l'importance relative de l'investissement du Fonds de Fonds.

Conformément à la position adoptée par l'AMF, lorsque le Taux de Frais sur encours (TFE) d'un ou plusieurs OPCVM cibles est indisponible, la société de gestion intègre en remplacement, un majorant défini en fonction du type de Fonds cible.

# PROSPECTUS SIMPLIFIE FIDELITY EUROPE

## PARTIE B STATISTIQUE

Ainsi:

- lorsque le sous-jacent est à dominante action, le majorant utilisé sera égal au taux maximum tel qu'indiqué dans son prospectus (lorsqu'il est connu) auquel est ajouté 1% (en compensation des autres frais facturés à l'OPCVM tel que les coûts liés à l'achat d'OPCVM, les rétrocessions, et les commissions de sur performance et de mouvements).  
Si le taux maximum n'est pas connu, la société de de gestion intégrera un majorant égal à 4%.
- lorsque le sous-jacent est à dominante obligataire et/ou monétaire, le majorant utilisé est égal à 3% (ou le taux maximum mentionné dans le prospectus lorsqu'il est connu).

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvements. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.
- L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

### INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU : 31.12.2007

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 1,08 % de l'actif net moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 523,20 % de l'actif net moyen.

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos.